

A l'attention de M. Philippe De Mester, Directeur Général de l'Agence régionale de santé PACA
A l'attention de Mme Dominique Gauthier, Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Monsieur le Directeur Général,
Madame la Directrice de l'Offre Médico-Sociale,

Pour nous faire le relais des associations adhérentes de notre réseau, dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, nous nous permettons de vous communiquer ces principales interrogations et sollicitations.

Tout d'abord, vous le savez, la pénurie de masques et de matériels de protection est une préoccupation majeure, et pour l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social. Nous avons bien réceptionné la communication par la DGCS, samedi 21 mars, du mode opératoire d'approvisionnement en masques. Toutefois, nous constatons que les établissements relevant du champ de la protection de l'enfance et du champ de l'accompagnement social ne sont toujours pas pris en compte pour l'équipement des professionnels en masques et matériels de protection. Cette absence d'équipement menace aujourd'hui la poursuite de leur activité auprès de publics fragiles et vulnérables, et pourrait contribuer, en cas de maintien de l'activité dans ces mêmes conditions, à une répercussion sur l'embolisation des services hospitaliers. Nous pensons primordial que l'ARS, en tant que pilote de la politique de santé publique, puisse garantir un égal traitement des publics face à cette crise sanitaire, au-delà des répartitions de compétences en matière de financement, et en liens étroits avec les différentes autorités de contrôle que sont les Conseils Départementaux et l'Etat.

Pour les établissements médico-sociaux relevant de votre compétence, concernant les aspects relatifs aux financements et à la gestion des ressources humaines :

- Pouvez-vous nous détailler les conditions de neutralisation sur la base budgétaire 2020 de la diminution d'activité liée à la gestion de la crise pour les établissements médico-sociaux relevant de votre compétence ? Les surcoûts éventuels (et notamment pour le recours à l'interim, aux heures supplémentaires, etc.) pourront-ils être pris en charge, et à quelles conditions ?
- Pouvez-vous nous confirmer le report de la campagne budgétaire au mois de septembre, ainsi que de l'ensemble des échéances administratives, comme vous l'avez évoqué lors de la réunion du 11 mars dernier, en présence des fédérations ?
- Quel est votre positionnement sur le recours au chômage partiel pour les personnels du secteur médico-social, notamment dans le cas où le redéploiement des équipes salariées ne serait pas possible ?
- Pour le recensement des ressources humaines mobilisables et pouvant être mises à disposition, en vue de faciliter la coopération entre établissements et services d'un même territoire, nous pouvons vous apporter notre appui, si vous aviez besoin d'un renfort

complémentaire. Avez-vous des recommandations particulières pour la formalisation du recours à la mise à disposition temporaire de personnels médico-sociaux ?

Pour le secteur du handicap, de façon plus spécifique, nous souhaiterions avoir vos éclairages sur les points suivants :

- Concernant la mobilisation de places d'accueil temporaire, est-ce que vos services ont pu identifier les établissements ressources pouvant accueillir les personnes ne pouvant rester à domicile, et devant trouver une solution en établissement ? Cette information est-elle accessible aux structures ?
- Est-il envisagé de mobiliser des lits d'isolement et de confinement au sein des établissements contraints à la fermeture ?
- Quel est le taux d'encadrement à maintenir par les organismes gestionnaires au regard du nombre de personnes accueillies afin de proposer un cadre sécurisé d'accompagnement ?

Enfin, nous souhaiterions pouvoir être associés, à des points téléphoniques réguliers avec vous, à l'instar de la réunion du 11 mars dernier, en interfédérations, afin que nous puissions vous relayer les préoccupations et difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, et que vous puissiez nous communiquer vos recommandations à leur attention. En complément, nous souhaiterions pouvoir être mis en copie des consignes et directives régionales adressées par mails aux organismes gestionnaires afin de nous en faire le relais, et avoir les informations dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre sollicitation et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice, en l'expression de nos très sincères salutations.



Géraldine MEYER

Directrice

54, rue Paradis CS 50048

13286 Marseille Cedex 06 ☎Estrangin préfecture

Tél. 04 96 11 02 20 - 06 75 69 66 06 g.meyer@uriopss-pacac.fr

www.uriopss-pacac.fr

Unir les associations pour développer la Solidarité